



**REPORTING ARTICLE 29 DE
LA LOI ENERGIE-CLIMAT
(LEC)**

EXERCICE 2022

Reporting article 29 de la loi énergie-climat (LEC)

Juin 2023

Ce document présente **la situation de PRO BTP FINANCE au regard des exigences réglementaires de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (Loi Energie-Climat – dite LEC)** et de son décret d'application n°2021-663 du 28 mai 2021¹.

Avertissement :

En tant que société de gestion de portefeuille (SGP) agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) gérant au moins un OPC « *référéncé* » par le décret (dont les OPC relevant de la Directive UCITS et les FIA), PRO BTP FINANCE est tenu de présenter des informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique de décision d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques.

PRO BTP FINANCE n'est pas tenu de fournir les informations sur la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement de chacun de ses fonds, aucun d'entre eux ne dépassant le seuil de 500 millions d'euros (1° du I du D.533-16-1 du COMOFI).

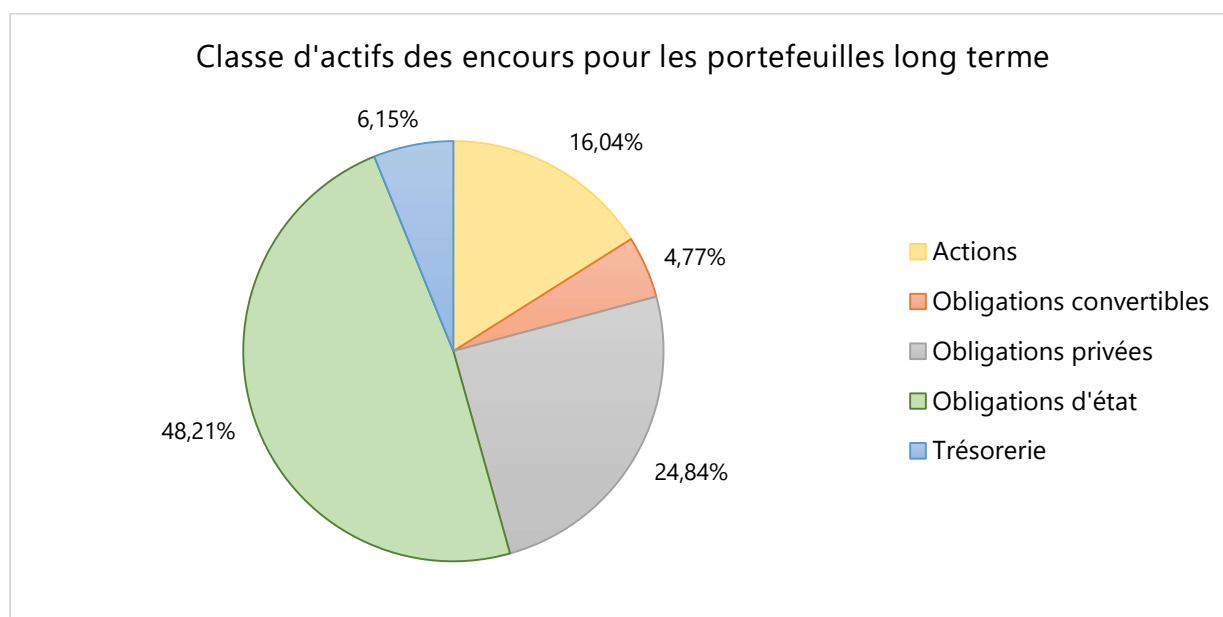
Compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des données fournies par les entreprises, les estimations fournies par la SGP sont à prendre avec précaution, voire n'ont pu être réalisées.

¹<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043541738>

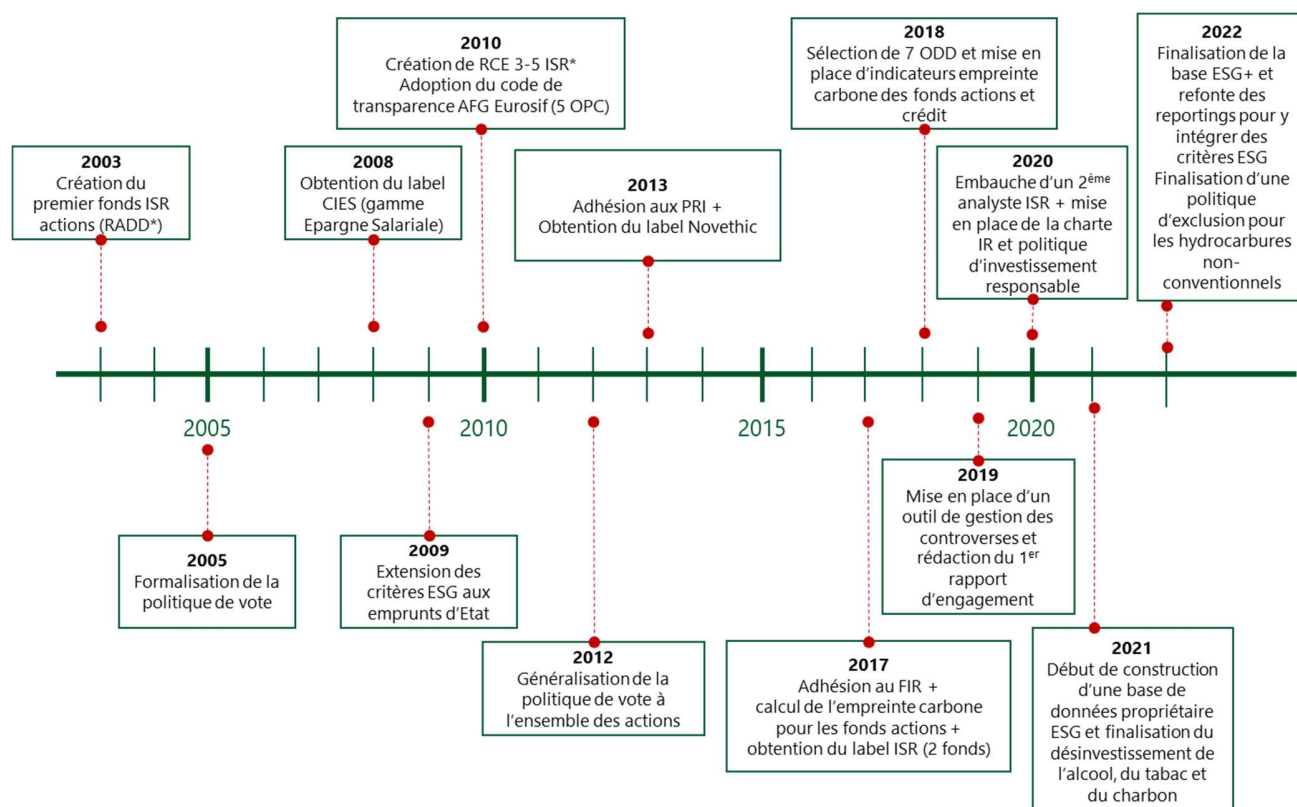
1. Démarche générale de l'entité

PRO BTP FINANCE est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Spécialisée dans la gestion de mandats diversifiés, elle répond aux contraintes et objectifs de plusieurs clients institutionnels, et plus particulièrement des Institutions paritaires de la profession du Bâtiment et des Travaux Publics. PRO BTP FINANCE gère des fonds d'épargne salariale à destination des entreprises et des salariés du BTP. PRO BTP FINANCE gère également une gamme de fonds communs de placement spécialisés par classe d'actifs ainsi qu'une gamme de supports en unités de compte de contrats d'assurance vie.

A fin 2022, nos encours, principalement constitués de mandats pour le compte du Groupe PRO BTP s'élèvent à 11,89 milliards d'euros. Les actifs gérés dans les portefeuilles long terme (soit près de 95% de nos encours), se répartissent selon les classes d'actifs suivantes :



PRO BTP FINANCE a mis très tôt en place une politique ESG qui s'est enrichie au fil des années. En effet, depuis 2003, avec l'embauche d'un analyste extra-financier dédié, notre démarche durable a été lancée par la création du fonds Regard Actions Développement Durable. Depuis, une multitude d'actions ont été entreprises pour améliorer la durabilité de nos investissements ; le graphique ci-dessous en retrace les grandes lignes :



*RADD = Regard Actions Développement Durable

*RCE 3-5 ISR = Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR (anciennement Regard Obligations Privées ISR)

Notre engagement s'appuie sur trois principes :

1. **Protéger durablement le capital de nos clients** et générer une performance pérenne. Ce principe implique nécessairement la prise en compte d'enjeux extra-financiers de long terme.
2. **Défendre les valeurs sociétales ancrées dans l'ADN** du Groupe PRO BTP. Notre démarche s'inscrit dans la continuité de la responsabilité sociétale et des valeurs historiques de solidarité et d'indépendance portées par le Groupe PRO BTP, groupe à gouvernance paritaire.
3. **Servir l'intérêt général à travers la démarche d'investissement responsable.** Cette approche se traduit par une triple volonté dans les actes d'investissements : assurer le lien et la solidarité intergénérationnelle, privilégier les secteurs d'activité qui contribuent à améliorer la santé, et enfin veiller à ne pas soutenir les secteurs et activités dont la nocivité pour l'humain est avérée.

Le détail de notre politique d'investissement responsable se trouve dans deux documents clés : notre [Charte d'investissement responsable](#) et notre [politique d'investissement responsable](#) qui sont consultables directement sur notre site internet à l'adresse <https://www.probtpfinance.com/accueil>. Vous pourrez également y retrouver notre [politique d'engagement](#), notre [politique de prise en compte des risques de durabilité](#) et notre politique de non-prise en compte des [principales incidences négatives](#).

En pratique, notre politique d'investissement responsable se décline selon plusieurs stratégies, en fonction du type de fonds et de la classe d'actifs.

Premièrement, deux stratégies d'exclusion sont appliquées de façon systématique à tous les fonds² :

1. Une première politique d'exclusion normative vise à exclure les entreprises sujettes à de fortes controverses³, ne respectant pas les grands principes du Pacte Mondial de l'ONU ou impliquées dans le secteur de l'armement controversé⁴.

² A l'exception du fonds *Regard Actions Internationales*

³ Controverses « rouges » MSCI, considérées comme « très sévères »

⁴ Convention d'Ottawa et d'Oslo

Dans le cas des émetteurs souverains, sont exclus ceux étant sur la liste *noire* du GAFI (<https://www.fatf-gafi.org/fr/>). Les émetteurs sur liste *grise* du GAFI (sous surveillance) font l'objet d'études sur leurs progrès en matière de transparence et de coopération. Ils peuvent être exclus si leurs progrès sont jugés insuffisants.

2. Une deuxième politique d'exclusion sectorielle concerne les entreprises dont le secteur d'activité principal⁵ est nuisible à la santé (alcool et tabac) ou à l'environnement (charbon et hydrocarbures non-conventionnels⁶). En effet, l'alcool et le tabac sont incompatibles avec le positionnement du Groupe PRO BTP, acteur de la santé.



⁵ Pour le tabac et l'alcool, dont le secteur GICS est « Tobacco », « Distillers & Winers » ou « Brewers » - source MSCI
Pour le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels, émetteur identifié par l'ONG Urgewald et dépassant certains seuils

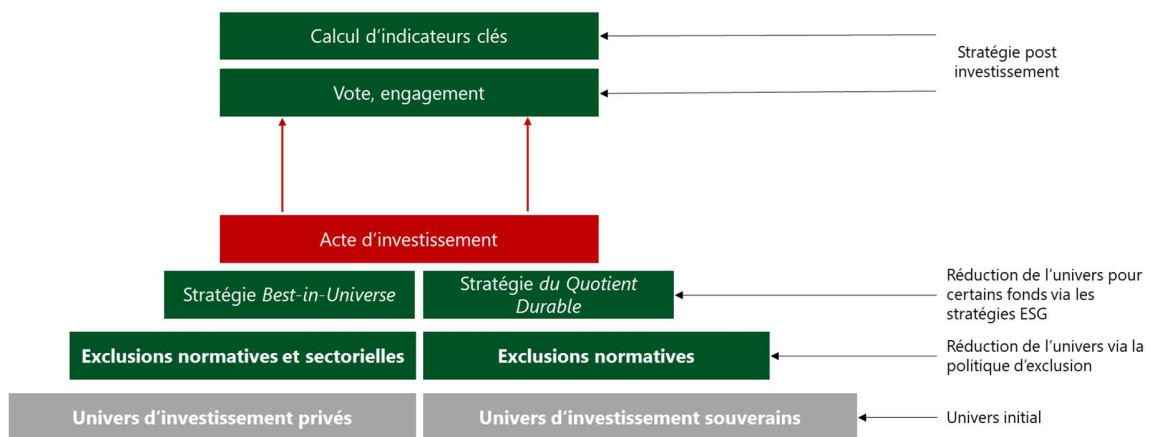
⁶ Sont considérés comme non-conventionnels : le fracking, les sables bitumineux, le méthane de houille, le pétrole extra-lourd et le forage en Arctique

Ensuite, nous appliquons différentes stratégies selon le type de fonds : pour certains de nos fonds émetteurs privés labélisés ISR comme Regard Actions Développement Durable ou Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR, nous appliquons une réduction de l'univers d'investissement pour éliminer les émetteurs les moins durables d'après les données de notre fournisseur Moody's ESG (stratégie dite *Best-in-Universe*).

Pour certains de nos fonds souverains comme Regard Souverains Euro 1-3, Regard Souverains Euro 3-5 ou Regard Souverains Euro 5-7, nous préférons appliquer la méthode du Quotient Durable. Celle-ci consiste à s'assurer que la note moyenne de notre portefeuille (d'après les notes de notre fournisseur ISS) est constamment supérieure à la note moyenne de son indice de référence : le *Quotient Durable* est alors supérieur à 100%.

Enfin, nous appliquons également des stratégies post acte d'investissement :

1. Nous avons une politique d'engagement exigeante et pratiquons le dialogue avec les émetteurs dans nos portefeuilles. Nous participons également à des actions collectives. Un chapitre dédié à l'engagement fournira plus de détail sur cet aspect.
2. Nous essayons de mesurer notre impact sur la société et l'environnement via des indicateurs. Depuis juin 2022, nous calculons ainsi une série d'indicateurs ESG comme l'intensité carbone, la note moyenne du portefeuille, ou le taux de féminisation des conseils d'administration. Ces données sont publiées, pour certains portefeuilles⁷, dans le reporting mensuel du fonds en question.



⁷ Les fonds labélisés ISR

Grâce à la mise en production de notre base de données dédiée à l'ESG en 2022, nous avons pu étendre les indicateurs calculés ainsi que le nombre de fonds concernés par ces calculs d'indicateurs.

Nos encours s'élèvent à 11,89 milliards d'euros à fin 2022. Le périmètre ISR de conviction⁸ est géré au sein de nos OPC à vocation générale et représente 955,62 millions d'euros, soit 8,04% des encours globaux⁹ et 27,20% de ces mêmes OPC. L'exposition aux « obligations vertes » s'élève à 549,12 millions d'euros, soit 4,60% des encours sous gestion. Le périmètre d'intégration de critères ESG¹⁰ appliqué au reste des actifs s'élève à 11 milliards d'euros et représente 92,60% des encours sous gestion.

PRO BTP FINANCE classe ses actifs selon les catégories suivantes : fonds actions, fonds obligations, fonds d'obligations convertibles, fonds monétaires et fonds diversifiés. Ces catégories reflètent le type d'actif présent dans les fonds.

Dans le cadre de la réglementation SFDR qui vise à améliorer la transparence en matière de finance durable, nous sommes également tenus de classer nos fonds et mandats en trois catégories : les fonds article 6 où l'ESG n'a qu'un rôle mineur, les fonds article 8 où l'ESG joue un rôle significatif, et les fonds article 9 qui ont un objectif de développement durable.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste de l'ensemble des fonds et des mandats classés Article 8 ou Article 9 selon SFDR que nous gérons, ainsi que les éventuels labels. Vous y trouverez également la part ESG de nos fonds, qui se définit par la part des encours sur lesquels s'appliquent des politiques ESG (exclusions, Best-in-Universe, etc.)

⁸ Fonds labellisés ISR et/ou sous code de transparence

⁹ Encours globaux = OPC + mandats + épargne salariale

¹⁰ Exclusions normatives et sectorielles, calculs d'indicateurs, calculs de Quotients Durables

Description	Total général ¹¹	Part ESG	Article 8	Article 9	Label ISR	Label CIES	Type d'actifs
FCPE REGARD EP. FLEXIBLE ET SOL	27 885 434	100%	X			X	Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE ACTIONS	63 780 567	98%	X			X	Actions
FCPE REGARD EPARGNE DYNAMIQUE	42 328 777	99%	X			X	Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE EQUILIBRE	132 252 548	99%	X			X	Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE MONETAIRE	121 902 235	91%	X			X	Monétaire
FCPE REGARD EPARGNE OBLIGATAIRE	40 083 385	99%	X			X	Obligations
FCPE REGARD EPARGNE PME	2 260 287	99%	X				Actions
FCPE REGARD EPARGNE PRUDENT	349 465 597	99%	X			X	Diversifiés
FIBTP 2017	1 849 627	100%					Diversifiés
FIBTP 2018	2 434 191	100%					Diversifiés
FIBTP 2019	2 112 844	100%					Diversifiés
FIBTP 2020	4 766 605	100%					Diversifiés
FIBTP 2021	2 972 802	100%					Diversifiés
FIBTP 2022	3 645 738	100%					Diversifiés
FIBTP Long Terme	89 706 084	100%					Obligations
Fonds dédié 1	74 416 181	91%					Monétaire
Fonds dédié 2	2 315 762	40%					Diversifié
Fonds dédié 3	46 554 444	100%					Monétaire
Fonds dédié 4	1 545 583	33%					Actions
Fonds dédié 5	11 819 946	100%					Actions
Fonds dédié 6	374 707 062	0%					Actions
Total épargne salariale	1 398 805 699	71%					
Mandat 1a	450 123 163	100%					Diversifiés
Mandat 2a	206 128 207	99%					Diversifiés
Mandat 2b	5 971 120 646	96%					Diversifiés
Mandat 3	40 165 612	30%					Diversifiés
Mandat 4	56 320 514	98%					Diversifiés
Mandat 5	444 819 647	95%					Diversifiés
Mandat 6a	295 123 257	98%					Diversifiés
Mandat 6b	107 539 890	98%					Diversifiés
Mandat 6c	80 562 687	92%					Diversifiés
Mandat 7	2 867 158 063	99%					Diversifiés
Total mandats	10 519 061 686	97%					
REGARD ACT. DEVELOP. DURABLE	211 013 686	97%	X		X		Actions
REGARD ACTIONS CROISSANCE	89 783 368	88%	X				Actions
REGARD ACTIONS EURO	378 647 001	98%	X				Actions
REGARD ACTIONS INTERNATIONALES	177 938 220	0%					Actions
REGARD CONV Euro	265 807 541	100%	X				Convertibles
REGARD CREDIT Euro IG 1-3	345 887 474	93%					Obligations
REGARD CREDIT Euro IG 3-5 ISR	309 063 889	88%	X		X		Obligations
REGARD CREDIT Euro IG 5-7	334 846 543	87%					Obligations
REGARD GREEN BONDS	166 315 829	95%	X				Obligations
REGARD HAUT RENDEMENT	84 551 715	95%					Obligations
REGARD MONETAIRE	459 727 088	86%					Monétaires
REGARD SOUV Euro 1-3	101 819 775	99%	X				Obligations
REGARD SOUV Euro 3-5	25 207 728	95%	X				Obligations
REGARD SOUV Euro 5-7	364 214 524	94%	X				Obligations
REGARD OBLIGATIONS RETRAITE	160 173 814	100%					Diversifiés
REGARD SELECTIF ACT EUROPEENNE	246 115 396	92%	X				Actions
REGARD SELECTIF ACTIONS MONDE	54 410 467	89%					Actions
REGARD SOUV EMERGENTS IG	58 808 233	77%					Obligations
Total FPC	3 834 332 290	88%					
UC REGARD ACTIONS	12 836 260	74%					Actions
UC REGARD DYNAMIQUE	66 966 247	91%					Diversifiés
UC REGARD EQUILIBRE	75 256 963	92%					Diversifiés
UC REGARD FLEX. SOLIDAIRE	953 720	99%	X				Diversifiés
UC REGARD OBLIG DIVERSIFIEES	756 932	100%					Obligations
UC REGARD PRUDENT	10 476 655	79%					Diversifiés
UC REGARD RESP. FLEXIBLE	20 658 083	100%	X		X		Diversifiés
Total UC	187 904 860	91%					

¹¹ Attention, les pourcentages et cumulés sur les totaux des colonnes ne s'additionnent pas et leurs sommes ne sont pas égales à 100% (OPC présents dans les mandats).

Ce tableau résume les stratégies ESG appliquées pour chacun de fonds, et la présence de green bonds :

Description	Total général ¹²	Exclusions	Best in Universe	Quotient durable	Fonds de fonds ISR	Green Bonds	Type d'actifs
FCPE REGARD EP. FLEXIBLE ET SOL	27 885 434	X					Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE ACTIONS	63 780 567	X					Actions
FCPE REGARD EPARGNE DYNAMIQUE	42 328 777	X					Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE EQUILIBRE	132 252 548	X					Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE MONETAIRE	121 902 235	X					Monétaire
FCPE REGARD EPARGNE OBLIGATAIRE	40 083 385	X					Obligations
FCPE REGARD EPARGNE PME	2 260 287						Actions
FCPE REGARD EPARGNE PRUDENT	349 465 597	X					Diversifiés
FIBTP 2017	1 849 627	X					Diversifiés
FIBTP 2018	2 434 191	X					Diversifiés
FIBTP 2019	2 112 844	X					Diversifiés
FIBTP 2020	4 766 605	X					Diversifiés
FIBTP 2021	2 972 802	X					Diversifiés
FIBTP 2022	3 645 738	X					Diversifiés
FIBTP Long Terme	89 706 084	X					Obligations
Fonds dédié 1	74 416 181	X					Monétaire
Fonds dédié 2	2 315 762	X					Diversifié
Fonds dédié 3	46 554 444	X					Monétaire
Fonds dédié 4	1 545 583						Actions
Fonds dédié 5	11 819 946	X					Actions
Fonds dédié 6	374 707 062						Actions
Total épargne salariale	1 398 805 699						
Mandat 1a	450 123 163	X		X			Diversifiés
Mandat 2a	206 128 207	X		X		X	Diversifiés
Mandat 2b	5 971 120 646	X		X		X	Diversifiés
Mandat 3	40 165 612	X		X			Diversifiés
Mandat 4	56 320 514	X		X		X	Diversifiés
Mandat 5	444 819 647	X		X		X	Diversifiés
Mandat 6a	295 123 257	X		X		X	Diversifiés
Mandat 6b	107 539 890	X		X		X	Diversifiés
Mandat 6c	80 562 687	X		X			Diversifiés
Mandat 7	2 867 158 063	X		X		X	Diversifiés
Total mandats	10 519 061 686						
REGARD ACT. DEVELOP. DURABLE	211 013 686	X	X				Actions
REGARD ACTIONS CROISSANCE	89 783 368	X					Actions
REGARD ACTIONS EURO	378 647 001	X					Actions
REGARD ACTIONS INTERNATIONALES	177 938 220						Actions
REGARD CONV Euro	265 807 541	X					Convertibles
REGARD CREDIT Euro IG 1-3	345 887 474	X					Obligations
REGARD CREDIT Euro IG 3-5 ISR	309 063 889	X	X			X	Obligations
REGARD CREDIT Euro IG 5-7	334 846 543	X				X	Obligations
REGARD GREEN BONDS	166 315 829	X				X	Obligations
REGARD HAUT RENDEMENT	84 551 715	X				X	Obligations
REGARD MONETAIRE	459 727 088	X					Monétaires
REGARD SOUV Euro 1-3	101 819 775	X		X			Obligations
REGARD SOUV Euro 3-5	25 207 728	X		X			Obligations
REGARD SOUV Euro 5-7	364 214 524	X		X			Obligations
REGARD OBLIGATIONS RETRAITE	160 173 814	X				X	Diversifiés
REGARD SELECTIF ACT EUROPEENNE	246 115 396	X					Actions
REGARD SELECTIF ACTIONS MONDE	54 410 467	X					Actions
REGARD SOUV EMERGENTS IG	58 808 233	X				X	Obligations
Total FPC	3 834 332 290						
UC REGARD ACTIONS	12 836 260	X					Actions
UC REGARD DYNAMIQUE	66 966 247	X					Diversifiés
UC REGARD EQUILIBRE	75 256 963	X					Diversifiés
UC REGARD FLEX. SOLIDAIRE	953 720	X			X		Diversifiés
UC REGARD OBLIG DIVERSIFIEES	756 932	X					Obligations
UC REGARD PRUDENT	10 476 655	X					Diversifiés
UC REGARD RESP. FLEXIBLE	20 658 083	X			X		Diversifiés
Total UC	187 904 860						

¹² Attention, les pourcentages et cumuls sur les totaux des colonnes ne s'additionnent pas et leurs sommes ne sont pas égales à 100% (OPC présents dans les mandats).




PRO BTP FINANCE peut être amenée à investir dans des fonds gérés par des sociétés de gestion externes, en particulier dans des fonds monétaires. Nous étudions le caractère ESG de ces fonds externes et cela est pris en compte dans nos choix d'investissement. Ainsi, 99% des fonds monétaires dans lesquels PRO BTP FINANCE investit sont Article 8 et prennent donc en compte l'ESG dans leur gestion, voire sont labellisés ISR (61%).

Les informations que nous mettons à la disposition de nos clients investisseurs concernent notre démarche, nos engagements, nos processus d'investissement et les résultats associés. Ces informations sont disponibles sur notre site internet.



Nature des informations ESG	Informations	Fréquence
Politiques	Charte d'investissement responsable Politique d'investissement responsable Politique d'engagement	Annuelle
Actualités	Lettre trimestrielle du développement durable	Trimestrielle
Gestion des risques de durabilité et incidences négatives	Prise en compte des risques en matière de durabilité Politique de non-prise en compte des principales incidences négatives	Annuelle
Processus OPC	Code de transparence – Emetteurs publics Code de transparence – Emetteurs privés actions Code de transparence – Emetteurs privés crédit Code de transparence – Regard Responsable Flexible Code de transparence – Regard Green Bonds	Annuelle
Reporting extra-financier des OPC	Reporting intégré de Regard Actions Développement Durable Reporting intégré de Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR	Mensuelle
Rapports vote et engagement	Rapport sur l'engagement	Annuelle
Gouvernance	Politique de rémunération	Annuelle
Publications d'informations en matière de durabilité	Publications d'informations en matière de durabilité (un document par fonds article 8 ou 9)	Annuelle

En interne, nous publions également tous les 15 jours une revue de presse. Celle-ci a pour vocation de synthétiser l'actualité liée à la finance durable, à l'environnement et aux thématiques sociétales/ de gouvernance.

Nous collaborons étroitement dans différentes instances de référence dans le domaine de l'investissement responsable afin de promouvoir les meilleures pratiques de place au niveau français, européen et international. Vous trouverez nos collaborations ci-dessous :

Initiative	Lien	Date d'adhésion	Activité de PRO BTP FINANCE
	Lien PRI	2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signataire des 6 principes des PRI dans la gestion des actifs de la société de gestion ▪ Participation à des initiatives de place en matière d'exercice des droits de vote ▪ Noté A sur l'engagement et l'intégration ESG ▪ Réalisation et envoi du rapport PRI chaque année
	Lien FIR	2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutient la promotion de l'ISR ▪ Participation à des ateliers sur l'ISR et échanges avec les émetteurs ▪ Signataire de lettres collaboratives pour améliorer les pratiques ESG chez les émetteurs
	Lien SFAF	2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre de la Commission ESG
	Lien AFG	2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion au code de transparence de l'AFG-FIR ▪ Participation à des ateliers sur l'ISR

Plusieurs de nos fonds disposent du label ISR ou du label du CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale) :

Initiative	Lien	Date de labélisation	Activité de PRO BTP FINANCE
	Lien ISR	2017 2017 2019 (Tous renouvelés en 2022)	Nous avons 3 fonds labellisés à ce jour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR ▪ Regard Actions Développement Durable (RADD) ▪ Regard Responsable Flexible (RRF)
	Lien CIES	2009 (Renouvelé en 2012 et en 2021 sur le nouveau cahier des charges)	Nous avons 7 fonds labellisés à ce jour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Regard Epargne Monétaire ▪ Regard Epargne Obligataire ▪ Regard Epargne Actions ▪ Regard Epargne Dynamique ▪ Regard Epargne Equilibre ▪ Regard Epargne Prudent ▪ Regard Epargne Flexible et solidaire

Quelques définitions :

- Le **code de transparence de l'AFG** (Association Française de la Gestion Financière) établit des normes pour la transparence, la gouvernance, la gestion des risques et la divulgation d'informations des sociétés de gestion d'actifs en France.
- Le **label ISR** a été créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances. Son but est de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.
- Le **CIES** labellise depuis 2002 des fonds ou des gammes de fonds d'épargne salariale qui respectent son cahier des charges. Pour voir leurs fonds labellisés, les sociétés de gestion doivent veiller à ce que les entreprises dans lesquelles est investie l'épargne des salariés se distinguent par une forte exigence sociale et environnementale

2. Moyens internes pour contribuer à la transition

PRO BTP FINANCE consacre une part significative de son budget à l'investissement responsable.

Tout d'abord, en termes de ressources humaines, PRO BTP FINANCE dispose d'un Responsable de l'ISR, ainsi que de deux analystes à temps plein dédiés à l'investissement responsable. Ils sont annuellement accompagnés d'un stagiaire qui se consacre aux votes et à l'engagement sur une durée de 6 mois. Cette équipe dédiée à l'ISR a représenté un peu plus de 8% des ETP de PRO BTP FINANCE sur l'année 2022.

A cette équipe s'ajoutent quatre analystes buy-side, dont une analyste certifiée ESG par l'EFFAS, qui intègrent systématiquement les données extra-financières à leurs analyses classiques. Deux gérants sont en charge des fonds labélisés ISR, et un gérant pilote ses fonds selon la stratégie du Quotient Durable. En plus d'appliquer les exclusions normatives et sectorielles, les autres gérants sont également régulièrement sensibilisés aux enjeux ESG. Un prestataire externe nous assiste pour le maintien et le développement des nouveaux outils au regard des évolutions réglementaires.

En plus des budgets liés aux ressources humaines, internes et externes, PRO BTP FINANCE investit significativement chez des prestataires de données externes afin d'obtenir une information ESG à jour et de qualité.

En 2022, nous avons finalisé notre base ESG propriétaire qui permet de collecter, organiser et valoriser les données ESG provenant de 6 fournisseurs ainsi que l'intégralité de nos portefeuilles et la plupart des indices utilisés. Nous sommes désormais en mesure d'étendre le nombre de données ESG prises en compte, la quantité d'indicateurs reportés, et le nombre de portefeuilles concernés. Ces améliorations ont permis, entre autres, de développer des reportings ESG plus poussés et d'industrialiser la génération de ces derniers sur un plus grand nombre de portefeuilles.

De plus, ces données ESG, calculées chaque mois, sont mises à disposition de l'ensemble de la chaîne de valeur. En effet, les données produites par la base sont disponibles dans les outils de gestion des gérants, mais également dans des applications dédiées pour les analystes ou toute autre partie prenante qui en ferait la demande.

Vous trouverez ci-dessous la liste de nos fournisseurs ainsi que le type de données collectées et le nombre d'émetteurs couverts :

Prestataire	Type de donnée	Commentaire
MSCI	Controverses Taxonomie européenne	12 000 émetteurs couverts
Moody's ESG	Notations émetteurs privés	5 000 émetteurs couverts
ISS	Notations émetteurs souverains Indicateurs carbone souverains Conseils et plateforme de vote (hors France)	120 pays couverts
Proxinvest	Conseils sur les votes (France)	
Urgewald	Emetteurs impliqués dans le charbon Emetteurs impliqués dans les hydrocarbures non-conventionnels	3 000 émetteurs couverts pour le charbon 700 pour les hydrocarbures non-conventionnels
Refinitiv	Indicateurs d'impact	6 000 émetteurs couverts
Trucost	Données Green Bonds	

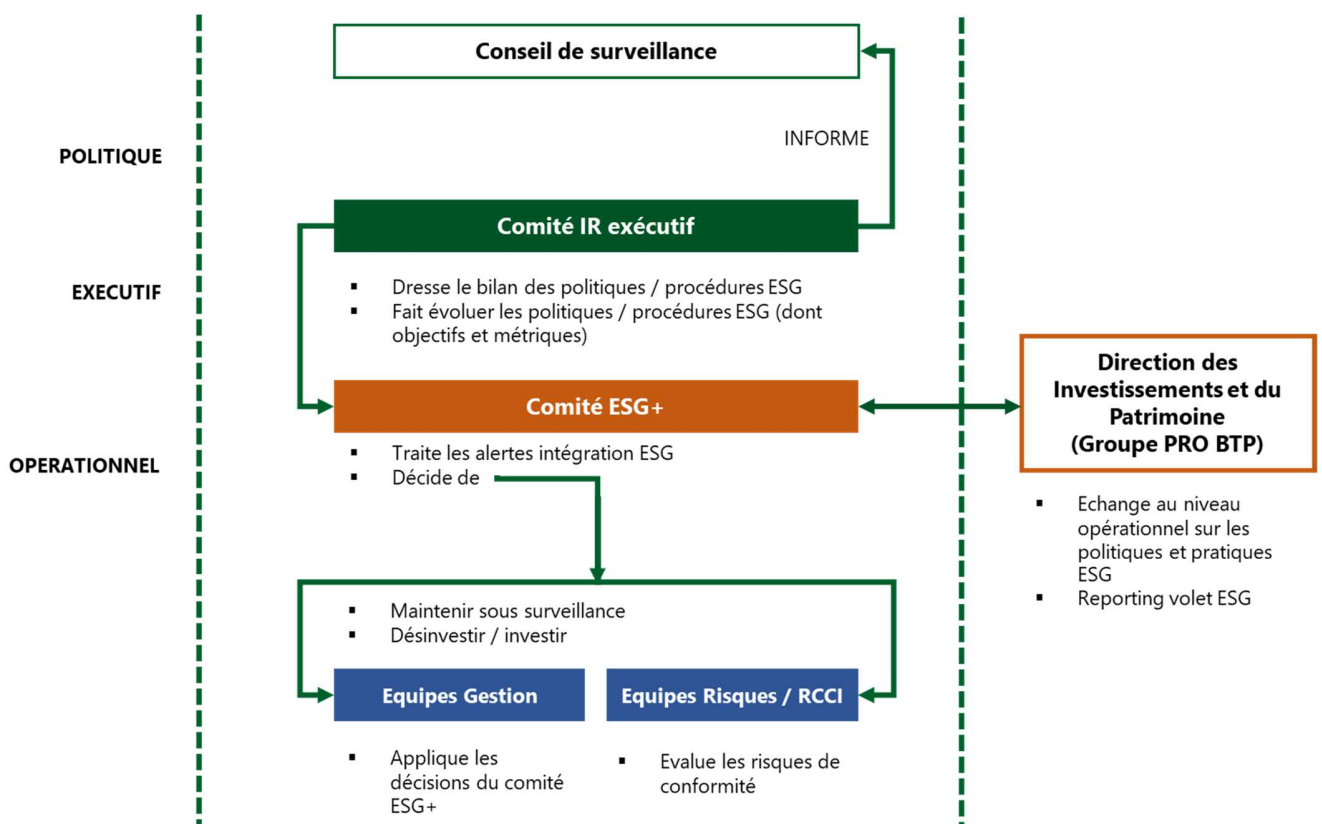
Le budget pour l'obtention de ces données ESG représente près de 18% du budget « Recherche » de la société PRO BTP FINANCE.

PRO BTP FINANCE a également à cœur de développer les compétences de ses équipes. Ainsi, les analystes ISR participent régulièrement à des conférences et des webinaires sur la finance durable. Des formations sont également effectuées tout au long de l'année. Aussi, en 2022, une formation en Data Analyse a été réalisée. Celle-ci a permis de mieux gérer et d'exploiter les données dans la base ESG pour en tirer le meilleur parti.

Les gérants sont évidemment concernés par cette montée en compétence. Plusieurs présentations ont été organisées, soit par des prestataires externes, soit directement par l'équipe ISR, pour que les gérants puissent suivre le contexte réglementaire et les dernières avancées en termes de finance durable. Enfin, une revue de presse bimensuelle est rédigée pour résumer l'actualité ESG, en plus de « brèves » qui sont envoyées ponctuellement sur un sujet précis.

3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière

PRO BTP FINANCE a mis en place une gouvernance interne dédiée au pilotage transverse des sujets ESG. Cette gouvernance s'articule autour de deux comités distincts : le comité d'investissement responsable et le comité ESG+.



Le Comité IR exécutif

La stratégie Investissement Responsable de PRO BTP FINANCE est décidée par le Comité « Investissement Responsable » de PRO BTP FINANCE. Il fait vivre collectivement l'ensemble du dispositif ESG (politiques, processus, procédures, etc.).

Ce comité est composé de la Présidente du Directoire et de ses membres ainsi que du responsable de la conformité et du contrôle interne. Il est animé par le responsable du pôle ISR, qui a une expérience de plus de 20 ans dans la gestion ESG.

La stratégie Investissement Responsable est rédigée par le comité et implémentée par la gestion de PRO BTP FINANCE. Ce comité se réunit au minimum chaque trimestre et dresse le bilan de l'application des politiques ESG et fait évoluer de manière collaborative les politiques (objectifs, métriques ESG), les processus et les procédures ESG sur l'ensemble de la chaîne de production (gestion, risques, contrôle interne, reporting, etc.)

Le comité ESG+

Le comité « ESG+ » est un comité opérationnel dédié au traitement des sujets ESG, et plus particulièrement au traitement des « alertes ESG », par application du processus d'intégration ESG.

Il est composé des équipes de gestion, des équipes ESG, des équipes en charge du contrôle des risques et des équipes en charge de la conformité et du contrôle interne.

Le comité est amené à prendre des décisions sur la base des informations ESG qui lui sont soumises. Il est également garant de l'application des procédures et processus de gestion ESG selon les orientations politiques arrêtées par le comité « Investissement Responsable ». Il pourra faire des propositions d'évolutions des processus opérationnels au Comité « Investissement Responsable ».

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est régulièrement impliqué et formé au gré de l'avancement des réglementations relatives à l'ESG. Par exemple, une *lettre du développement durable* est rédigée trimestriellement pour informer et sensibiliser les membres du conseil de surveillance à l'ISR. Celle-ci a pour but de synthétiser quelques actualités pertinentes dans le domaine du développement durable. De plus, les codes de transparence sont revus avec les membres du conseil. Ainsi, chaque membre est informé des processus d'investissement responsable mis en place au sein de la société de gestion. Enfin, lors du passage des fonds en Article 8, des points d'actualités ont été réalisés pour former le conseil aux nouvelles normes européennes en matière de finance durable.

Un code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres des commissions des entités du Groupe Pro BTP a également été approuvé en 2020.

Politique de rémunération

La politique de rémunération intègre désormais les ambitions ESG de la société de gestion. Un résumé de celle-ci sera consultable sur le site Internet dans la rubrique « Politiques et réglementation ».

Objectif de mixité au sein de la société de gestion (loi Rixain)

PRO BTP FINANCE est attentive à l'équilibre femmes/hommes dans ses effectifs, notamment dans les équipes chargées de prendre des décisions d'investissement (gérants, analystes, contrôle, direction). En 2022, les femmes représentaient 37,21% des effectifs, et 37,50% des équipes chargées de prendre des décisions de gestion. Ces chiffres, en baisse par rapport à l'année précédente, s'expliquent par un départ en retraite d'une gérante, et l'arrivée de 4 hommes supplémentaires dans les équipes.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants

PRO BTP FINANCE s'engage à appliquer ses principes généraux de responsabilité dans ses processus de décisions d'investissement et de gestion des risques. Nous avons mis en place une politique d'engagement qui vise à sensibiliser les entreprises aux risques extra-financiers tout en les accompagnant. En tant qu'investisseur responsable, nous attachons une grande importance à maintenir un dialogue avec les entreprises. Le vote et le dialogue sont pour nous des leviers d'efficacité pour atteindre nos objectifs.

Nos principes d'engagement sont les suivants :

1. Voter à l'ensemble des assemblées générales de notre périmètre de vote, et pour chaque émetteur, sur la totalité de la ligne détenue.
2. Instaurer un dialogue avec les émetteurs. Nous envoyons un courrier à une sélection d'émetteurs nous paraissant les plus pertinents pour leur indiquer les raisons des votes « contre » ou « abstention » en assemblées générales.
3. Transparence des votes. En cas de sollicitation par un émetteur, le plus souvent via un mandat avec un proxy solicitor, nous explicitons nos intentions de votes.
4. Coalition pour soutenir le dépôt de résolutions en assemblée générale. Nous étudions systématiquement toute sollicitation.
5. Soutien à des initiatives ciblées. Afin d'accroître la pression sur les émetteurs, nous avons apporté notre soutien à des initiatives et coalitions internationales sur les problématiques ESG (Environnement, Sociétal et Gouvernance) de type PRI ou autres.

Le périmètre de vote concerne la quasi-totalité¹³ des fonds Actions de PRO BTP FINANCE : Regard Actions Développement Durable, Regard Actions Euro, Regard Sélectif Actions Européennes, Regard Actions Croissance et Regard Sélectif Actions Monde.

¹³ Sauf Regard Actions Internationales, car il s'agit d'un fonds de fonds d'OPC externes

Les votes sont tous réalisés dans le cadre de notre [politique d'engagement](#), consultable sur notre site Internet. Les grands principes de cette politique visant à garantir une bonne gouvernance sont les suivants :

- Principe d'équité : une action, une voix
- Principe d'intégrité de l'information financière, de la gestion et de la gouvernance
- Principe de continuité d'exploitation de l'entreprise pour le dividende
- Principe d'indépendance, de compétence et de disponibilité des membres du conseil ainsi que la séparation des pouvoirs
- Principe de gestion raisonnée des fonds propres sur le long terme et le respect absolu de tous les actionnaires
- Pour les commissaires aux comptes, nos principes sont l'indépendance, l'expérience professionnelle et la diversité
- En termes de rémunérations, nos principes portent sur la transparence, la cohérence et l'équité
- Nous accueillons favorablement les résolutions visant à améliorer la qualité environnementale et sociétale des émetteurs

Enfin, nous portons une attention particulière aux éléments suivants : la disponibilité des administrateurs, l'équilibre des genres aux conseils, les jetons de présence, le bilan carbone, le dividende, l'âge des membres du conseil, la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général, le quitus aux administrateurs et la rémunération des dirigeants.

En 2022, nous avons voté à 286¹⁴ assemblées générales sur 296 possibles, soit un taux de participation aux assemblées générales de 96,6%. Nous restons ainsi en ligne avec notre taux moyen de participation aux Assemblées Générales qui s'élève à 97,5% depuis 2015 et au-dessus de notre objectif minimum de 95%. Le détail des votes exercés en 2022 peut être consulté dans le [Rapport d'engagement](#). Une partie de ces votes a concerné des résolutions liées à des sujets environnementaux ou sociétaux. Sur 4 612 résolutions votées, 400 concernaient des sujets ESG :

¹⁴ La comptabilisation des votes ne prend en compte qu'une seule fois le vote à une assemblée générale, indépendamment du nombre de portefeuilles dans lesquels le titre est présent

Résolutions liées à l'environnement	Résolutions ayant un impact sociétal	Résolutions ayant un thème ESG général
134	60	206

France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Japon	Reste du monde
1 178	2 526	764	124	20
25,5%	54,8%	16,6%	2,7%	0,4%

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
2 330	1 938	344
50,5%	42,0%	7,5%

Depuis 2010, nous avons recours à Proxinvest, un prestataire extérieur spécialisé dans le gouvernement d'entreprise, pour nous conseiller dans l'exercice de nos droits de vote pour les émetteurs français. Fin 2022, Proxinvest a été racheté par l'américain Glass Lewis, une des principales sociétés de conseil en votes, mais avec la volonté de maintenir l'identité (nom et indépendance de la recherche) de la société française. A ce stade, PRO BTP FINANCE poursuit sa collaboration avec Proxinvest pour le vote aux AG françaises.

Depuis 2016, afin d'avoir une couverture la plus exhaustive possible en termes de conseil dans l'exercice des droits de vote, nous utilisons également les prestations d'ISS (Institutional Shareholder Services).

Nos analystes conservent leur indépendance et s'appuient sur les recommandations de ces prestataires. Notre niveau d'indépendance peut être mesuré par l'historique du taux de recommandations non-suivies, présenté dans le tableau ci-dessous¹⁵ :

Année	Taux de non-suivi des recommandations ISS et Proxinvest
2017	14,3%
2018	14,0%
2019	12,0%
2020	14,3%
2021	8,9%
2022	9,7%

¹⁵ L'amélioration sur les dernières années est notamment due aux efforts réalisés par ISS dans la mise en œuvre de notre politique avec une double vérification des recommandations

En complément du vote aux assemblées générales, nous avons également à cœur de dialoguer avec les émetteurs, en particulier en cas de vote négatif aux résolutions proposées. Ainsi, au cours de la campagne des assemblées générales 2022, 27 lettres ont été envoyées à des entreprises, en progression par rapport aux années précédentes.

Au total, sur les 8 dernières années, nous avons adressé au moins un courrier à 84 émetteurs différents. Pour la campagne d'engagement 2022, les principales thématiques abordées sont les suivantes (voir tableau ci-dessous) :

Thématiques récurrentes :

1. La féminisation du conseil d'administration
2. Le niveau d'indépendance du conseil d'administration
3. La politique de rémunération des dirigeants
4. Les opérations financières sur le capital
5. La distribution des dividendes
6. Le « say on climate » : vote sur les résolutions climat

Thématiques spécifiques à la campagne 2022 :

1. Une campagne spécifique a ciblé les titres appartenant au Climat Action 100+¹⁶. Cette campagne vise à inciter les principaux émetteurs de gaz à effet de serre à réduire leur empreinte carbone.
2. En octobre 2022, PRO BTP FINANCE a mis en place une politique de sortie des hydrocarbures non conventionnels pour exclure les sociétés les plus impliquées. En conséquence, nous avons adressé un courrier aux émetteurs concernés pour les informer de notre politique d'exclusion des hydrocarbures non conventionnels.

Enfin, PRO BTP FINANCE a apporté au cours de l'année 2022 son soutien à des initiatives lancées par les PRI , l'IIGCC , le FIR et SHARE :

¹⁶ Climate Action 100+ est une initiative d'investisseurs visant à s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique

« **Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis – 2022 update**¹⁷ »

En juin 2022, PRO BTP FINANCE a renouvelé son soutien à l'initiative de l'IIGCC, initialement signée en 2021. Cette déclaration, coordonnée par les sept partenaires fondateurs de « l'Investor Agenda », est désormais signée par 602 investisseurs représentant plus de 42 000 milliards de dollars d'actifs.

« **Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis – COP 27** »

En octobre 2022, PRO BTP FINANCE a apporté son soutien à l'initiative lancée par l'Investor Agenda d'adresser un message aux gouvernements à l'occasion de la 27ème Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), qui s'est tenue en Égypte en novembre 2022. Ce message vise à inciter les gouvernements à faire évoluer leurs ambitions et à concentrer leur attention sur l'adoption et la mise en œuvre des politiques strictement nécessaires pour activer des investissements à grande échelle sans émissions et résilients au changement climatique.

Lettre cosignée par PRO BTP FINANCE et envoyée à AMAZON

La lettre a été rédigée à l'initiative de SHARE et cosignée par le FIR et d'autres investisseurs, parmi lesquels PRO BTP FINANCE et a eu pour but de demander à nouveau à ce que le conseil d'administration supervise une évaluation indépendante par un tiers des engagements, politiques et pratiques relatives à la liberté d'association de l'entreprise.

Lettre cosignée par PRO BTP FINANCE et envoyée à ENGIE

La lettre a été cosignée par une coalition d'investisseurs d'ENGIE alignés sur les objectifs de l'initiative Climate Action 100+ qui imposent d'améliorer la gouvernance, de réduire les émissions sous une trajectoire de 1,5°C et d'améliorer la communication des informations financières liées au climat avec les entreprises engagées.

¹⁷ La déclaration des investisseurs mondiaux auprès des gouvernements concernant la crise du climat, version 2022

5. Investissements « durables » et investissements dans les combustibles fossiles

Nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, de calculer la part alignée avec la Taxonomie européenne de nos encours. En 2022, un fournisseur de données a été choisi pour récupérer les données liées à la Taxonomie. Cependant, les données reportées par les émetteurs ne sont pas encore suffisamment complètes pour donner une image claire et non trompeuse de notre alignement Taxonomie. Nous planifions les premiers calculs d'alignement de nos portefeuilles d'ici la fin de l'année 2023.

Nous pouvons cependant déjà calculer notre part investie dans les combustibles fossiles. Lors du dernier rapport sur l'exercice 2021, nous avons calculé une exposition aux combustibles fossiles de 149,7 millions d'euros. Ce calcul reposait sur les émetteurs en portefeuille dont le secteur GICS¹⁸ était « *Integrated Oil & Gas*¹⁹ ». Nous avons depuis élargi notre définition de l'exposition aux combustibles fossiles en ajoutant 5 autres secteurs GICS : « *Gas Utilities*²⁰ », « *Oil & Gas Equipment & Services*²¹ », « *Oil & Gas Refining & Marketing*²² », « *Oil & Gas Storage & Transportation*²³ » et « *Oil & Gas Exploration & Production*²⁴ ». Les données proviennent de MSCI (accès payant) et il n'y a pas de risque de double-comptage car chaque émetteur n'a qu'un secteur GICS associé, cependant le GICS se base sur le secteur d'activité principal et un émetteur ayant une activité mineure dans les fossiles ne sera pas pris en compte. Cet exercice prend en compte l'intégralité de nos encours sous gestion, sauf les lignes sous-jacentes de fonds externes.

Sur un périmètre comparable à celui du rapport précédent, notre exposition aux combustibles fossiles a connu une diminution de 10,3 % par rapport à l'année dernière, passant de 149,7 millions d'euros à 134,2 millions d'euros. Toutefois, en raison de l'élargissement du périmètre aux 5 nouveaux secteurs, le montant reporté cette année a augmenté pour atteindre 164,3 millions d'euros. Vous trouverez le détail par émetteur et par secteur GICS de notre exposition à fin 2022 en euros dans le tableau ci-après :

¹⁸ Classification sectorielle du fournisseur de données MSCI.

¹⁹ Pétrole et gaz intégrés

²⁰ Services publics du gaz

²¹ Équipements et services pétroliers et gaziers

²² Raffinage et commercialisation du pétrole et du gaz

²³ Stockage et transport du pétrole et du gaz

²⁴ Exploration et production du pétrole et du gaz

Gas Utilities	11 498 966
Enagas SA	1 474 875
Snam SpA	10 024 091
Integrated Oil & Gas (périmètre de l'exercice précédent)	134 238 498
BP PLC	5 816 876
Chevron Corp	1 177 259
Eni SpA	48 536 267
Exxon Mobil Corp	5 314 819
Repsol International Finance BV	9 210 212
SHELL PLC	1 247 208
TOTALENERGIES SE	62 935 856
Oil & Gas Equipment & Services	16 740 203
BAKER HUGHES	553 385
CGG SA	6 650 600
Saipem Finance International BV	487 192
Schlumberger Finance BV	2 233 672
SCHLUMBERGER LTD	601 096
TECHNIP ENERGIES NV	2 934 000
TechnipFMC PLC	2 277 500
VALLOUREC SA	1 002 758
Oil & Gas Exploration & Production	6 003
PrairieSky Royalty Ltd	6 003
Oil & Gas Refining & Marketing	1 651 171
KazMunayGas National Co JSC	1 263 99
Neste Oyj	387 180
Oil & Gas Storage & Transportation	199 600
GTT	199 600
Total	164 334 441

En 2020, nous avons acté notre volonté de sortir du charbon. Avec l'aide de notre fournisseur de données [Urgewald](#), nous avons pu identifier tous les émetteurs ayant une part de leur chiffre d'affaires ou de leur production d'électricité liée au charbon supérieur à 20%. S'en est suivi un désengagement du secteur de près de 14,5 millions d'euros, finalisé en totalité à fin 2021.

En 2022, nous avons acté notre désengagement des producteurs d'hydrocarbures provenant de sources non-conventionnelles²⁵ via la rédaction d'une politique d'exclusion. Grâce à la base de données [Global Oil & Gas Exit List](#) fournie par Urgewald, nous avons pu identifier les émetteurs à exclure dont la production d'hydrocarbures non-conventionnelles dépasse 25%. Nous prévoyons de céder toutes ces positions au plus tard à fin 2024.

²⁵ Sont considérés comme non-conventionnels : le fracking, les sables bitumineux, le méthane de houille, le pétrole extra-lourd et le forage en Arctique

6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

Le changement climatique sera probablement le plus grand défi de ce siècle et amènera de profondes transformations dans la manière dont nous produisons et consommons. PRO BTP FINANCE entend faire sa part pour respecter les Accords de Paris, c'est-à-dire de limiter le réchauffement climatique bien en-dessous de 2°C, et si possible à 1,5°C. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs scénarios ont été élaborés par différents organismes tels que [l'AIE](#), le [GIEC](#) ou encore le [SBTi](#). Ces scénarios sont en cours d'étude par PRO BTP FINANCE pour définir notre politique climat. Celle-ci devrait voir le jour d'ici 2025.

A ce stade, PRO BTP FINANCE n'est pas en mesure de fournir un objectif quantitatif à horizon 2030, ni une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, mais a amorcé une réflexion en interne sur ce sujet.

Malgré cette absence d'objectif quantitatif précis, PRO BTP FINANCE s'engage activement pour réduire son empreinte carbone, par le biais des exclusions, des investissements en obligations vertes et par l'engagement et le vote. Plusieurs initiatives collectives ont été signées pour inciter les émetteurs à être plus ambitieux en matière de développement durable, comme avec Engie où il a été demandé un plan de transition détaillé pour respecter l'Accord de Paris.

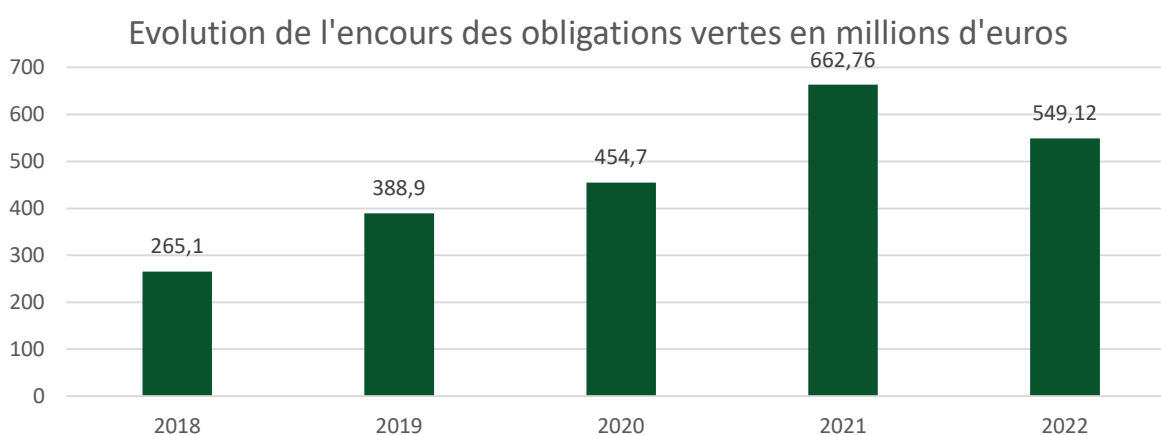
De plus, avec le déploiement de notre base ESG+ nous avons pu standardiser le calcul de notre impact sur le climat, ce qui va nous permettre sur le long terme d'identifier nos axes d'améliorations et de se fixer des objectifs.

Le charbon reste le premier contributeur aux émissions de gaz à effet de serre²⁶. Dans cette optique, depuis 2020, nous avons pris la décision d'exclure les émetteurs impliqués au-delà d'un certain seuil dans le secteur du charbon. Le processus de désinvestissement complet de ces émetteurs a été finalisé fin 2021. De plus, nous avons décidé de réduire le seuil de part de chiffre d'affaires ou de production d'électricité menant à une exclusion en passant de 25% à 20%.

Nous avons également acté l'interdiction des émetteurs dont une part significative de leur production d'hydrocarbures provient de sources non-conventionnelles²⁷. D'ici à la fin de l'année 2024, toutes les positions concernées devront être cédées. Nos encours dans les énergies fossiles baisseront mécaniquement du fait de ces désinvestissements.

Nous investissons également dans la transition énergétique, via des investissements dans les green bonds. En effet, nos encours green bonds ont augmenté sur la période 2018 à 2022, s'élevant à 549,12 millions d'euros à fin 2022. Le montant total a connu une diminution en 2022, principalement en raison d'une forte baisse des valeurs de marché durant cette période. En prix de revient (c'est-à-dire sans prendre en compte l'effet de marché), les montants investis passent de 636 millions d'euros en 2021 à 663 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 4,25%. Cela représente 4,60% des encours sous gestion.

Un fonds dédié aux obligations vertes, Regard Green Bonds, calcule également ses émissions évitées : il a permis d'éviter de rejeter un total de 132 386 tonnes de CO2 équivalent.



²⁶ AIE – 10 novembre 2021 - <https://www.iea.org/articles/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer>

²⁷ Sont considérés comme non-conventionnels : le fracking, les sables bitumineux, le méthane de houille, le pétrole extra-lourd et le forage en Arctique

Depuis juin 2022, nous avons finalisé la mise en place de notre base propriétaire ESG+. Celle-ci permet de récupérer, de stocker et d'historiser des indicateurs d'impact essentiels, en particulier des indicateurs liés aux émissions de CO2. Ainsi, nous sommes désormais en mesure de calculer les émissions carbone et l'intensité carbone de nos portefeuilles²⁸.

Note : En 2021, PRO BTP FINANCE publiait déjà une empreinte carbone, cependant, celle-ci se limitait à une partie des fonds de PRO BTP FINANCE. Comparer les données de cette année avec celles des années précédentes n'est pas pertinent en raison du changement de fournisseur de données et d'outil de calcul. Notre nouvel outil, la base ESG+, sera utilisé comme référence pour évaluer notre empreinte carbone à l'avenir.

Vous trouverez le détail de l'intensité carbone et des émissions de nos fonds FCPE et OPC dans les tableaux ci-dessous :

Portefeuille	Intensité carbone ²⁹ du portefeuille	Intensité carbone du benchmark	Emissions absolues	Couverture ³⁰
Regard Actions Euro	153,30	183,45	28 370	96,47 %
Regard Sélectif Actions Européenne	155,49	153,16	21 446	97,29 %
Regard Actions Croissance	109,16	Non disponible	1 758	98,45 %
Regard Sélectif Actions Monde	81,68	Non disponible	2 053	97,88 %
Regard Actions Développement Durable	134,64	156,16	11 835	98,84 %
Regard Convertibles Euro	161,78	Non disponible	25 235	87,04 %
Fonds Actions	132,67	164,26	90 700	96,00 %

Pour nos fonds actions, nous constatons une intensité carbone moyenne de 132,67 tonnes de CO2 équivalent émis par millions d'euros de chiffre d'affaires. La plupart des fonds constatent une intensité carbone meilleure que leur benchmark. Les couvertures sont très satisfaisantes.

²⁸ Intensité carbone et émissions absolues pour les fonds avec émetteur privés, intensité carbone uniquement pour les fonds souverains

²⁹ Tonne de CO2 équivalent émises par millions d'euros de chiffre d'affaires

³⁰ Couverture de l'intensité carbone du portefeuille

Portefeuille	Intensité carbone du portefeuille	Intensité carbone du benchmark	Emissions absolues	Couverture
Regard Crédit Euro 1-3	53,97	103,01	12 472	73,14 %
Regard Crédit Euro 3-5 ISR	106,55	102,00	20 234	71,54 %
Regard Crédit Euro 5-7	46,83	95,16	8 918	76,70 %
Regard Haut Rendement	314,99	Non disponible	4 934	33,59 %
Regard Monétaire	163,48	Non disponible	34 139	77,18 %
Regard Green Bonds	86,59	217,51	5 384	64,59 %
Fonds obligataires privés	128,73	129,42	86 085	66,12 %

Pour nos fonds d'obligations privées, nous constatons une intensité carbone moyenne de 128,73 tonnes de CO2 équivalent émis par millions d'euros de chiffre d'affaires. La plupart des fonds constatent une intensité carbone meilleure que leur benchmark, en particulier Regard Green Bonds. Les couvertures sont plus basses que sur les fonds Actions, mais restent satisfaisantes à l'exception de Regard Haut Rendement qui investit principalement chez des émetteurs *small cap*.

Portefeuille	Intensité carbone du portefeuille	Intensité carbone du benchmark	Emissions absolues	Couverture
Regard Souverain Euro 1-3	176,32	176,93	Non disponible	97,88 %
Regard Souverain Euro 3-5	177,12	177,24	Non disponible	98,25 %
Regard Souverain Euro 5-7	182,73	176,78	Non disponible	98,11 %
Fonds obligataires souverains	178,72	176,98	Non disponible	98,08 %

Pour nos fonds d'obligations souveraines, nous constatons une intensité carbone moyenne de 178,72 tonnes de CO2 équivalent émis par millions d'euros de PIB. Les fonds sont très proches de leurs indices et par conséquent, leurs intensités carbonées le sont également.

Nous ne sommes pas en mesure à l'heure actuelle de calculer les émissions absolues des fonds souverains. Les couvertures sont très bonnes sur les trois fonds.

Portefeuille	Intensité carbone du portefeuille	Intensité carbone du benchmark	Emissions absolues	Couverture
Regard Epargne Solidaire	134,64	-	854	98,84 %
Regard Epargne Dynamique	135,19	141,57	1 986	93,48 %
Regard Epargne Action	135,55	141,57	3 550	98,71 %
Regard Epargne Equilibre	136,27	141,57	5 121	89,47 %
Regard Epargne Prudent	135,39	141,57	8 085	82,24 %
Regard Epargne Obligataire	106,55	88,80	317	71,54 %
Fonds FCPE	134,64	131,02	19 916	89,05%

Pour nos FCPE, nous constatons une intensité carbone moyenne de 134,64 tonnes de CO2 équivalent émis par millions d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit uniquement de l'intensité carbone de la « part émetteurs privés » des fonds, l'intensité carbone de la part « émetteurs souverains » n'étant pas calculée à l'heure actuelle. Aussi, nous comparons l'intensité de cette part privée au même indice (le Stoxx 50) pour 4 de nos fonds, bien que leur indice de référence soit en réalité un composite du Stoxx 50 et d'un indice souverain. La plupart des fonds font mieux que leurs indices de référence. Les couvertures sont très satisfaisantes sauf pour Regard Epargne Obligataire.

Ces différents points de données nous permettront de poser des objectifs réalistes et en cohérence avec les Accords de Paris dans les prochaines années. Il sera également possible pour les gérants de portefeuilles de piloter directement l'empreinte carbone de leurs fonds.

Enfin, nous nous impliquons également dans la lutte contre le changement climatique via le vote et l'engagement. En effet, nous encourageons les résolutions qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous avons voté à 134 résolutions en ce sens. En termes d'engagement, nous aurons aussi une vision année après année des progrès réalisés par les entreprises. Nous ciblerons dans nos campagnes d'engagement les entreprises les moins impliquées dans la lutte du changement climatique.

7. Stratégie d’alignement sur la « biodiversité »

La perte de biodiversité est un enjeu majeur au niveau mondial. Nous sommes en effet à l’aube d’une extinction de masse des espèces, la plus rapide qui n’ait jamais eu lieu, et entièrement due à l’impact de l’homme sur son environnement.

Quantifier l’impact de nos investissements sur la biodiversité est un exercice difficile, en particulier au niveau de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Nous disposons aujourd’hui de quelques indicateurs permettant partiellement d’estimer notre impact sur la biodiversité. Nous savons, par exemple, si les émetteurs dans nos portefeuilles ont mis en place, ou non, une politique de protection de la biodiversité. Nous pouvons également mesurer la quantité de déchets produite, la quantité d’eau utilisée ou encore les émissions de CO₂. Ces indicateurs nous permettent d’estimer partiellement l’impact sur la biodiversité de nos portefeuilles et ne saurait donner une image exhaustive de notre impact.

Plusieurs fournisseurs proposent aujourd’hui des données permettant d’obtenir une estimation plus précise de l’impact sur la biodiversité des entreprises. PRO BTP FINANCE a reçu plusieurs de ces entreprises pour des démonstrations et propositions commerciales. Plusieurs indicateurs semblent se dégager : le MSA.km² (*Mean Species Abundance* par kilomètre carré) qui mesure l’abondance moyenne des espèces par kilomètre carré, et le PDF (*Potentially Disappearing Fraction of Species*) qui représente la fraction des espèces potentiellement en voie de disparition dans un écosystème donné. Ces deux métriques sont intéressantes et semblent en voie de devenir les nouveaux standards en matière de mesure de l’impact sur la biodiversité.

Cependant, nous estimons aujourd’hui que ces méthodologies et leurs couvertures sur les différents univers d’investissement ne sont pas encore assez matures. En particulier, les notions de filiales et de sous-traitance entraînent des redondances d’impact dans les calculs et, globalement, limite la pertinence de la métrique.

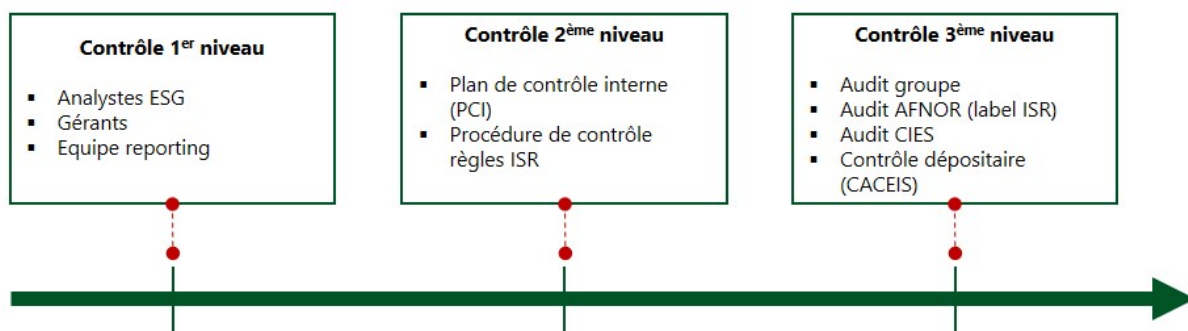
Une réflexion se poursuit en interne pour quantifier au mieux notre impact sur la biodiversité, y compris en étudiant des indicateurs dont nous disposons déjà.

PRO BTP FINANCE n'est donc pas en mesure à ce stade de proposer des objectifs quantitatifs pour 2030. Des réflexions sont en cours en interne et un état d'avancement sera donné l'année prochaine, entre autres sur la sélection d'un ou de plusieurs indicateurs de mesure de notre impact sur la biodiversité. Un second objectif sera d'intégrer ces indicateurs dans nos outils, de se les approprier.

8. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

La politique et les processus d'investissement responsable de PRO BTP FINANCE sont couverts par le dispositif de contrôle de la société de gestion :

- Au **premier niveau**, des procédures de contrôle opérationnelles sont appliquées par les gérants de portefeuille et par l'équipe d'analystes ESG
- Les contrôles de **deuxième niveau**, exécutés par l'équipe Conformité et contrôle interne, sont intégrés dans le PCCI (Plan de conformité et contrôle interne)
- Les contrôles de **troisième niveau** sont réalisés dans le cadre des missions de contrôle périodique (audit du Groupe PRO BTP ou cabinet externe) ; des audits externes sont également réalisés par l'AFNOR pour ce qui concerne le suivi des règles de label ISR, et par le CIES pour le suivi des règles du même nom



Sur le plan de la **gestion des risques**, nous considérons que les critères ESG sont des facteurs de risque, et qu'à ce titre, ils peuvent générer des risques de conformité réglementaire, des risques opérationnels et des risques financiers.

A fin 2019, la cartographie des risques de la société de gestion a intégré pour la première fois des éléments extra-financiers. Dans cet esprit, un premier dispositif de pilotage des

risques ESG a été conçu en 2019 autour d'un système de gestion des controverses, avec notre partenaire MSCI. Il consistait à fournir aux gérants la liste des controverses orange (sévères, à surveiller) et rouges (très sévères, à exclure).

Ce dispositif s'est enrichi, en 2020, d'un filtre sur les entreprises du tabac, de l'alcool et du charbon. Les entreprises produisant des armes controversées, ne respectant pas le Global Compact et les pays non GAFI ou potentiellement à risques élevés sont également exclus.

Chaque mois, la liste des entreprises interdites est fournie aux gérants ainsi que les positions restant à exclure. Les gérants ont alors 3 mois pour sortir des positions controversées (1 mois s'il s'agit d'une controverse rouge, précédemment orange).

Depuis 2021, nous prenons également en compte les [risques de durabilité](#). Les informations liées aux risques de durabilité sont disponibles sur notre site.

Depuis 2022, un ensemble d'indicateurs ESG a également été mis en place grâce à notre base de données ESG. Ces indicateurs, calculés chaque mois, permettent de piloter de façon plus précise et plus pertinente les risques ESG et concernent l'ensemble de la chaîne de valeur. En effet, les données produites par la base sont disponibles via différents outils aux analystes, mais aussi aux gérants dans leurs outils de gestion. Les indicateurs publiés dans les reportings mensuels des fonds sont les suivants :

- Intensité carbone du portefeuille
- Intensité énergétique du portefeuille
- Part des émetteurs du portefeuille ayant une politique biodiversité
- Féminisation des effectifs
- Turnover moyen
- Nombre d'heure de formation par employé
- Féminisation des conseils d'administration
- Indépendance des conseils d'administration
- Part des émetteurs ayant une politique de rémunération incluant des éléments extra-financiers

En 2023, le calcul des PAI devrait encore affiner notre pilotage ESG et nos reportings.

PRO BTP FINANCE est pleinement conscient des risques physiques, de transition, de réputation et de contentieux qui émergent de la crise climatique et de la perte de biodiversité. En tant qu'acteur responsable, nous reconnaissons l'importance de comprendre et de gérer ces risques, tout en restant vigilants face aux facteurs de risque associés.

Risques physiques :

Les risques physiques liés au changement climatique représentent une préoccupation majeure pour PRO BTP FINANCE. Ces risques se manifestent par des événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les inondations, les sécheresses et les vagues de chaleur.

Ces risques physiques peuvent entraîner des coûts supplémentaires pour les entreprises, tels que des investissements dans des mesures d'adaptation ou des dépenses liées à la réparation des dommages causés par les événements climatiques extrêmes. Ils peuvent également générer une volatilité accrue sur les marchés financiers, rendant les investissements plus incertains et moins prévisibles.

En tant que société de gestion, nos investissements peuvent être affectés par ces perturbations, qu'il s'agisse de dommages matériels aux infrastructures, de perturbations dans les chaînes d'approvisionnement ou de pertes économiques. Nous sommes conscients de ces risques et travaillons à les évaluer et à les atténuer dans nos stratégies d'investissement.

Risques de transition :

Le passage vers une économie plus durable peut également engendrer des risques de transition pour PRO BTP FINANCE. Les politiques publiques visant à réduire les émissions de carbone, les réglementations environnementales plus strictes et l'évolution des technologies peuvent entraîner des changements significatifs dans certains secteurs d'activité. Ces changements peuvent avoir un impact sur les entreprises que nous gérons et leurs modèles commerciaux. Pour faire face à ces risques, nous suivons de près les développements politiques et technologiques, afin d'ajuster nos stratégies d'investissement en conséquence.

Risques de réputation :

La réputation est un actif précieux pour les entreprises. Nous reconnaissons que les préoccupations environnementales et climatiques sont de plus en plus importantes pour la société civile. Tout comportement ou investissement qui ne tient pas compte des enjeux environnementaux peut nuire à la réputation d'un émetteur, mais également à la nôtre. En conséquence, nous intégrons activement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement, en favorisant les entreprises qui adoptent des pratiques durables et responsables. Nous excluons également les émetteurs en controverse très sévère et ne respectant pas les grands principes du Global Compact de l'ONU.

Risques de contentieux :

Les risques de contentieux liés au changement climatique et à la perte de biodiversité sont également pris en compte par PRO BTP FINANCE. Les entreprises peuvent être confrontées à des poursuites judiciaires ou à des actions réglementaires si elles ne respectent pas les normes environnementales ou si elles contribuent aux dommages écologiques. En tant que société de gestion, nous nous efforçons de sélectionner et de soutenir des entreprises qui intègrent la durabilité dans leurs opérations, réduisant ainsi le risque de contentieux. Une gestion active des controverses nous permet également de nous prémunir de ce risque.

Les risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité touchent de nombreux secteurs économiques et géographiques à travers le monde. Parmi les secteurs les plus exposés figurent l'industrie énergétique, les transports, l'agriculture, les ressources naturelles, ainsi que les secteurs de l'assurance et de la finance. En ce qui concerne les zones géographiques, les régions côtières, sujettes à l'élévation du niveau de la mer, les régions arides vulnérables aux sécheresses et les zones à forte dépendance des ressources naturelles sont particulièrement sensibles aux risques climatiques et environnementaux.

Certains de ces risques peuvent présenter un caractère récurrent, se manifestant de manière continue ou périodique. Cela inclut les événements météorologiques extrêmes, tels que les tempêtes et les inondations, ainsi que les changements saisonniers affectant les activités agricoles. D'autres risques peuvent être ponctuels, découlant de mesures politiques, de réglementations ou d'innovations technologiques qui peuvent entraîner des transitions rapides dans certains secteurs économiques.

Dans ce contexte, il est essentiel de prendre en compte ces risques dans nos décisions d'investissement et d'intégrer des critères de durabilité et de résilience dans nos analyses. Ces risques sont mentionnés dans notre [politique sur les risques en matière de durabilité](#), disponible sur notre site web. Nous revoyons tous les ans nos politiques pour réévaluer les risques mentionnés ci-dessus et les atténuer. Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre pour atténuer ces risques, comme expliqué au début de ce chapitre (exclusions, intégration ESG dans les choix d'investissement, gestion des controverses, etc.).

Cependant, l'infrastructure de collecte de données et de calcul d'indicateurs nécessaire pour évaluer l'impact des risques physiques liés aux changements climatiques n'est pas encore en mesure de nous permettre de quantifier précisément cet impact sur nos investissements. Des réflexions sont en cours pour pouvoir évaluer ce risque d'ici à 2025.

9. Mesure d'amélioration

Plusieurs chantiers sont en cours pour améliorer notre impact sur le changement climatique et la biodiversité.

Tout d'abord, comme il a été mentionné plus haut dans ce rapport, la mise en place d'une base propriétaire dédiée à l'ESG nous permet depuis juin 2022 de calculer avec plus de précision l'empreinte et l'intensité carbone de tous nos portefeuilles. En effet, nous disposons des données pour les émissions scope 1, 2 et 3³¹ des émetteurs dans nos portefeuilles. Nous disposons également d'autres indicateurs sur différentes problématiques E, S et G, ainsi que d'un système de gestion de nos politiques d'exclusions et des notations extra-financières.

Cependant, nous sommes encore en phase d'appropriation de cette nouvelle plateforme propriétaire et nous continuons à peaufiner certains détails, comme la prise en compte du scope 3 dans les calculs d'intensité carbone ou les indicateurs pour la biodiversité. Nous prévoyons d'être en mesure de calculer les PAI³² ainsi que notre alignement Taxonomie l'année prochaine. Nous prévoyons également de sélectionner le ou les indicateurs biodiversité qui nous semblent les plus pertinents prochainement.

Nous pourrions ensuite utiliser ces données pour établir des objectifs climat et biodiversité à différents horizons qui seront communiqués dans les futurs rapports Article 29.

Nous devons également mettre en place un chantier pour mieux évaluer l'impact des changements climatiques et de la perte de biodiversité sur nos investissements. Cela implique de déterminer quels indicateurs à notre disposition sont les plus pertinents pour évaluer ce risque, de mettre en place une méthodologie adéquate et d'éventuellement sélectionner des fournisseurs de données supplémentaires.

³¹ Scope 1 : émissions directes, Scope 2 : émissions indirectes liées à l'énergie, Scope 3 : émissions en amont et en aval de la chaîne de valeur de l'émetteur

³² Principal Adverse Impact



Il conviendra de mettre en place des outils et des moyens supplémentaires afin de renforcer notre capacité à quantifier ces risques et de les intégrer dans les stratégies d'investissements.

